



Commune de Pont-en-Ogoz

Situation coronavirus – COVID - 19

Suite aux directives émises par la Confédération et du canton de Fribourg depuis le vendredi 13 mars 2020, nous vous informons des mesures prises par la Commune de Pont-en-Ogoz.

Vu l'évolution de la situation, ces mesures sont valables dès le 19 mars 2020, mais peuvent être modifiées en tout temps. **Il est de la responsabilité de chacun de se tenir informé et de se conformer aux exigences et directives émises par les Autorités.**

Bureau communal : Le guichet de l'administration communale est fermé au public jusqu'à nouvel avis. L'administration reste atteignable par téléphone aux horaires habituels au 026 915 14 94 ou par courriel commune@pont-en-ogoz.ch. Dans la mesure du possible, les prestations sont délivrées à distance, envoi par courrier ou courriel, et les rencontres indispensables ne sont possible que sur rendez-vous.

Déchetterie : Ouvertures normales jusqu'à nouvel avis. Le dépôt des déchets sur place doit s'effectuer le plus rapidement possible.

Conseil communal : Il siège normalement et seules les affaires urgentes ou déjà en cours seront traitées.

Permis de construire : Le Conseil d'Etat a décidé de suspendre toutes les procédures de permis de construire (ordinaires et simplifiées).

Infrastructures communales : La fermeture intégrale des infrastructures communale est décrétée jusqu'au 30 avril 2020 au plus tôt. Cela englobe la HAP, y compris la salle de sport, les locaux de répétition ou de cours, les locaux de jeunesse.

Les rassemblements sont interdits dans les infrastructures extérieures, les places de jeux ainsi qu'à la cabane des bûcherons.

SENIORS

Besoin d'aide : Vous pouvez appeler l'administration communale au 026 915 14 94 qui tentera de vous apporter les réponses nécessaires.

Soutien de la jeunesse : La jeunesse de Gumefens se mobilise pour venir en aide aux personnes de Pont-en-Ogoz ne pouvant plus faire leurs courses. Les personnes dans le besoin peuvent appeler Noémie au 079 477 62 16 ou Margaux au 079 642 87 33.

Boulangerie Avry-dt-Pont : Vous pouvez passer vos commandes jusqu'à 17h00, du lundi au vendredi, au 026 915 21 29. Votre panier sera prêt à être emporté dès le lendemain matin. Le montant minimum de la commande est de CHF 15.00. Vous pouvez vous adresser à la jeunesse (voir ci-dessus) pour la livraison.

Ordures ménagères : Si vous n'avez pas de possibilité de faire appel à un proche ou un voisin pour évacuer vos sacs taxés, la Commune se tient à disposition pour vous en débarrasser.

Repas à domicile : Certains restaurants proposent ce service, nous vous renseignons volontiers.

Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration pour limiter au maximum les risques de propagation et le respect des directives.



ECOLE



Chers parents,

Tout d'abord je tiens à vous adresser un énorme MERCI pour avoir pris au sérieux la recherche de solution de garde que vous impose la fermeture de l'école. Tous les parents ont trouvé des solutions. Votre sérieux a été remarquable et vous pouvez en être très fiers.

L'école et l'AES resteront ouverts pour les enfants des parents dont le travail est essentiel au bon fonctionnement de la société et **qui n'ont vraiment pas trouvé une autre alternative.**

Un service de piquet est organisé à l'école de Gumefens en cas de besoin. Il faut donc **appeler la RE** (077 403 62 19) au minimum 48 h avant pour la prise en charge des élèves, qui viendront en classe avec le matériel nécessaire pour la journée transmise par l'enseignant-e.

D'autres mesures peuvent être prises selon l'évolution des directives reçues par l'Etat.

J'insiste encore sur la nécessité de réduire drastiquement toutes les interactions sociales non obligatoires. **Cela prévaut également pour les enfants.**

Aucun enfant n'est en congé et il est refusé qu'un enfant parte à l'étranger avec sa famille, car l'enseignement à distance n'est pas garanti !

Les transports scolaires étant supprimés, un transport spécial sera organisé uniquement de l'AES vers l'école de Gumefens et inversement.

Françoise Pasquier

RE de Pont-en-Ogoz

AES



Ouverture exceptionnelle de l'AES, dans les mêmes conditions que celles pour l'école. A savoir qu'un enfant qui vient à l'AES va aussi obligatoirement à l'école. Cette solution est extrêmement limitée en capacité d'accueil et ne peut être proposée qu'aux familles n'ayant pas d'autre alternative.

Les familles concernées doivent remplir le formulaire qui se trouve sur la page internet de la Commune www.pont-en-ogoz.ch et le retourner dans les plus brefs délais au bureau communal. Le caractère impératif de chaque demande sera vérifié et selon l'évolution de la situation, des demandes seront refusées.

Pour les enfants ne fréquentant pas l'AES habituellement, nous vous prions de remplir en plus le formulaire d'inscription ad hoc également sur le site internet communal.

Nous aurions souhaité élargir cette possibilité de garde à toutes les familles, mais ce n'est malheureusement pas possible en raison des directives cantonales et fédérales et nous vous remercions de votre compréhension.

Nous vous rappelons qu'actuellement les regroupements ou rassemblements de plus 5 personnes sont interdits.

Le Conseil communal

